

# M. Jean-Vincent PLACÉ présente au Simplification pour alléger les

Jean-Vincent Placé, président de l'UDE (Union des Démocrates et Écologistes). Vice-Président de la délégation sénatoriale aux entreprises, il quitte son fauteuil de Sénateur de l'Essonne le 11 mars 2016 pour devenir Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification. Au constat de la connaissance très partielle des TPE quant aux avancées concrètes mises en place dans le cadre de ces efforts de simplification administrative, le SDI s'est porté à la rencontre de M. Placé en vue de faire le point sur les éléments qui pouvaient concerner spécifiquement ce segment d'entreprises, parmi les 620 mesures prises depuis 2013, pour les professionnels et les particuliers.

**SDI :** Quel bilan feriez-vous de la simplification portée par le Président de la République? Dans un pays comme la France, à forte tradition d'administration centralisée et de régulation, ce choc de simplification n'a-t-il pas tout d'une gageure ?

**M. J-V. Placé :** Le 28 mars 2013, le Président de la République, François Hollande, annonçait aux Français un "choc de simplification". Un chantier qu'il engageait dès le 14 mai, lors d'une première réunion sur la simplification des normes et des procédures administratives, mobilisant tous les membres du Gouvernement. La simplification tient en effet d'un véritable défi que les gouvernements successifs se sont attachés à relever. En me replongeant dans mes archives, j'ai pu constater que nous avons, de tout bord politique, souvent essayé, en mobilisant des leviers différents, de simplifier les réglementations et la relation entre l'administration et les citoyens ou les entreprises.

## «La simplification tient d'un véritable défi»

Les dispositifs ont succédé aux dispositifs. Chacun est reparti de zéro, oubliant ce qui avait été fait. En 2013, nous avons choisi une nouvelle méthode, s'appuyant sur le

rapport remis par Thierry MANDON pour la partie entreprises, et sur la base des propositions d'Alain LAMBERT pour les collectivités territoriales. J'ai rencontré tous mes prédécesseurs, de droite comme de gauche et je vais le plus possible sur le terrain. Avec mon expérience d'élu, je pense que cette approche est la bonne et la plus efficace.

## Une méthode de simplification qui repose sur deux piliers

Cette méthode est très simple. Elle repose sur deux piliers :

- **Réduire le stock des normes** via une approche résolument collaborative, en travaillant avec les entreprises, les particuliers, les collectivités locales pour identifier les sources de complexité et proposer des modalités de suppression et de réduction de ces complexités. Ainsi tous les 6 mois nous annonçons des mesures de simplification issues de ces ateliers de travail.

- **Essayer de maîtriser le flux**

L'exercice n'est pas simple car la tentation de certains élus est souvent d'ajouter des lois ou des règlements aux lois existantes.

**SDI :** Quel bilan peut-on tirer de cette action ?

**M. J-V. Placé :** Il y a là un paradoxe mais également un encouragement. Le bilan est le plus important de toutes les politiques de simplifications jamais engagées en France avec plus de 620 mesures de simplification mais aussi en termes d'impacts financiers pour les entreprises et les particuliers (plusieurs milliards d'euros). Pour autant, le sentiment est parfois réservé. Je note que dans les pays qui portent depuis 10 ans ce type de politique,



M. le Secrétaire d'État Jean-Vincent (à gauche), à l'issue d'une réunion de travail

notamment la Grande-Bretagne, le jugement, notamment des entreprises, est de même nature, quelle que soit l'ampleur des simplifications engagées : sans doute que la sensibilité à la complexité administrative augmente plus on travaille ouvertement à sa réduction.

**620**  
mesures de simplification  
depuis 2013



# SDI le bilan de la Mission de charges administratives des TPE

Par ailleurs, beaucoup de nos mesures sont mal connues y compris par les acteurs économiques au bénéfice desquels elles s'exercent ! Nous avons donc un véritable travail d'information, de médiatisation et d'accompagnement à faire auprès des acteurs économiques et je vous remercie de m'ouvrir vos pages pour me donner l'occasion de revenir sur certaines de nos mesures.



Placé (à droite) et Marc Sanchez, Secrétaire Général du SDI relative à l'impact de la simplification administrative sur les TPE

**SDI :** Vous évoquiez un ensemble de plusieurs centaines de mesures. Pourriez-vous revenir sur certaines d'entre elles plus particulièrement destinées aux petites entreprises ?

**M. J.-V. Placé :** Avant de revenir sur certaines de ces mesures, je voudrais souligner combien dans le travail du conseil de la simplification mais également des ateliers simplification, la prise en compte des petites entreprises m'apparaît un enjeu essentiel. Essentiel car les PME représentent le poumon économique de la France, essentiel car l'artisanat, la première entreprise de France, est un fleuron national, une économie du savoir-faire et du savoir

être, c'est l'excellence française dans la gastronomie, dans le bâtiment, dans les métiers d'arts, la mode.... C'est un ensemble de talents exceptionnels que nous devons protéger, valoriser et développer.

Essentiel également car, et vous ne me démentirez pas, les petites entreprises sont finalement les plus exposées à la complexité à chacun de leurs moments de vie. Or un artisan, un entrepreneur n'a pas toujours le budget pour s'entourer d'un conseil juridique capable de démêler pour lui l'écheveau de la complexité. C'est pour cette raison que notre action en faveur des petites entreprises s'est concentrée en priorité sur trois axes. D'une part et au-delà de l'allègement plus général des formalités administratives que nous menons à l'égard de tous les acteurs (entreprises comme particuliers) dans le cadre du programme « Dites-le-nous-une fois », nous nous attachons à alléger les obligations fiscales, sociales et comptables de tous ordres qui pèsent sur les petites entreprises. Laissez-moi revenir sur quatre exemples emblématiques.

## Allègement des obligations comptables des TPE

### Suppression de l'annexe aux comptes annuels

Depuis avril 2014 par exemple, les TPE n'ont plus à établir l'annexe aux comptes annuels. Cette mesure concerne un million de micro-entreprises (moins de 10 salariés).

### Absence de publication des comptes

Par ailleurs, ces TPE pourront également décider de ne plus publier leurs comptes. En outre, s'agissant des petites entreprises (moins de 50 salariés), elles ont la possibilité d'établir des états simplifiés. Ces sociétés continuent donc de déposer leurs comptes au greffe du tribunal de commerce, comme auparavant, mais seuls le bilan et le compte de résultat simplifiés sont exigés, ce qui constitue un gain de temps et d'énergie considérables ! On estime l'économie générée pour les entreprises concernées à 1,1 million d'heures de travail en

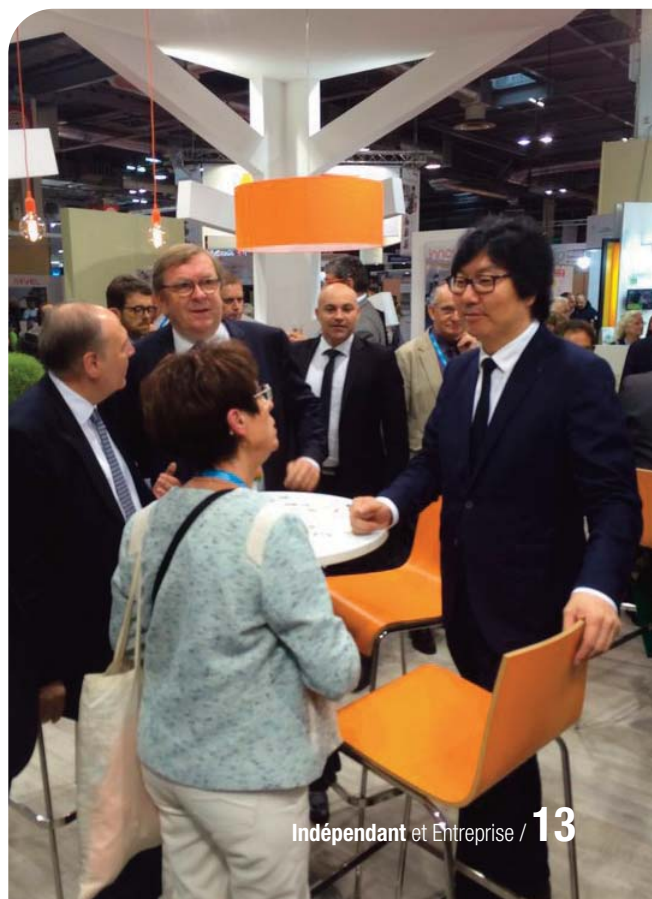


**Les petites entreprises sont les plus exposées à la complexité à chacun de leur moment de vie**

moins, soit si on considère que le temps c'est de l'argent et que l'on convertit en coût horaire moyen du travail un montant de 110 millions d'euros.

### Modalités simplifiées de mise en sommeil d'une société

Auparavant quand une entreprise souhaitait interrompre temporairement son activité, elle devait demander une « mise en sommeil ». Pourtant, elle se devait de continuer à répondre à l'ensemble de ses obligations comptables. Nous avons modifié les textes pour que désormais, les entreprises n'ayant pas de salarié et désirant se mettre en sommeil, soient dispensées d'établir bilan et compte de résultat. Il leur suffit de déclarer préalablement leur cessation d'activité



# M. Jean-Vincent PLACÉ : les éléments administrative pour les TPE



temporaire au centre de formalités des entreprises ou au greffe, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur.

## **Allègement des obligations administratives**

### **Réduction des enquêtes statistiques**

Nous avons également travaillé avec l'INSEE à la réduction des enquêtes statistiques pour les petites entreprises. Les chefs d'entreprises connaissent parfaitement cela : les enquêtes statistiques obligatoires de l'INSEE. Utile mais fastidieux car répétitif et chronophage. Désormais, l'engagement a été pris de ne jamais en adresser plus d'une par an aux PME.

### **Marchés publics : "Dites-le nous une fois !"**

En outre, toujours dans le cadre du principe "Dites-le-nous-une fois" que j'ai déjà évoqué, l'administration ne sollicite plus les informations dont elle a déjà été destinataire : plus simple, plus efficace.

Pour donner un exemple très concret de ce principe, je peux parler de la simplification des marchés publics que nous avons mise

en place ; ces marchés sont en effet vécus par les petites entreprises de façon ambivalente, d'une part, comme d'une grande lourdeur administrative mais d'autre part, comme une fantastique opportunité de chiffre d'affaires.

Candidater à ces marchés demandait ainsi de produire pour chaque appel d'offres de

seul clic, en indiquant uniquement leur numéro de SIRET et l'administration se charge de récupérer les divers documents administratifs ; l'entreprise peut donc se concentrer sur son offre technique et ses prix. On parle souvent en la matière de « préférence PME » à inscrire dans nos lois et règlements, mais vous voyez parfois il s'agit de trouver les petites mesures opérationnelles pour faire que les choses changent « pour de vrai ». Pour terminer sur ce sujet, je ne résiste pas d'ailleurs à vous donner deux chiffres : le « small business act » américain permet que 25,7% des marchés publics fédéraux soient passés à des PME ; en France, le dernier chiffre publié fait état de 27% ...



nombreux documents administratifs telles les attestations fiscales et sociales, dont l'administration dispose par ailleurs. Désormais, avec « Marché Public Simplifié (MPS) », les entreprises candidatent en un

## **Garantir une meilleure sécurité juridique pour les TPE**

Au-delà de ces allègements importants de procédure, nous travaillons plus généralement avec le Conseil de la simplification à garantir une meilleure sécurité juridique à nos PME et TPE.



# clés de la simplification

## Développement du rescrit

Le développement du rescrit et la création de nouveaux rescrits sociaux (rescrit de branche), s'inscrit clairement dans cette volonté.

## Des normes fiscales publiées à date fixe

De la même manière, nous avons obtenu de la direction générale des impôts qu'elle publie ses circulaires fiscales à périodicité fixe et ce afin d'éviter aux TPE et PME de faire une fastidieuse et coûteuse veille juridique pour mettre la main sur la dernière évolution de la réglementation !

## Simplifier les relations avec les administrations fiscales et sociale

Plus généralement, nous travaillons avec la direction des impôts mais également les Urssafs à établir une meilleure relation de confiance entre l'entrepreneur et l'administration. C'est tout le sens du travail accompli par l'administration fiscale depuis plusieurs années qui a connu un important prolongement avec le travail que nous avons initié en 2015 pour simplifier et améliorer la qualité des contrôles.

## Faciliter l'embauche dans les TPE

Enfin et au-delà de toutes les mesures sectorielles en faveur de l'artisanat et du commerce que je n'aurai pas la place de développer dans vos colonnes, un axe important de notre action en faveur des petites entreprises consiste dans la facilitation des formalités d'embauche.

## Les mesures "apprentis"

C'est le cas de nos mesures apprentis qui ont levé les freins à l'embauche rencontrés par les apprentis mineurs qui ne pouvaient être facilement recrutés pour des travaux en hauteur ou sur des machines dangereuses.

## Le simulateur de coût d'embauche

C'est le cas également du simulateur des coûts d'embauche, un outil numérique innovant développé par notre administration, qui permet en quelques clics de connaître le coût total d'un salarié qu'il s'agisse d'un salarié en contrat à durée indéterminée ou d'un apprenti.

## Simplifier l'économie verte

Pour conclure, vous le savez, je suis écologiste et j'ai impulsé une nouvelle orientation en matière de simplification pour l'économie verte qui représente un gisement d'emploi important pour le PME et les artisans.

## Un Etat "partenaire"

Simplifier, sécuriser, faciliter, voilà les trois termes qui guident l'approche de mon ministère quand il s'agit de la relation aux petites entreprises. Nous voulons que l'État passe de la culture du contrôle ou du recours à celle du partenariat. Les mesures que je vous ai citées n'épuisent pas bien sûr le champ du secrétariat d'État à la réforme de l'État et à la simplification : en collaboration avec les acteurs économiques, nous continuons de travailler pour simplifier. Un prochain train de mesures de simplifications interviendra en septembre autour du Président de la République et du gouvernement.



**Simplifier  
Sécuriser  
Faciliter**

